

C.F.D.T. – Sébastien C [REDACTED]
C.G.T – Adrien P [REDACTED]
F.O – Hélène M [REDACTED]

Référence No

Date 5 janvier 2023

Objet **Convocation – NAO 2023 – 1^{ère} réunion**

Madame, Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux,

Conformément aux dispositions de l'article L.2242-15 et suivants du Code du travail, nous vous convions à une première réunion, en présentiel, de Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires qui se tiendra le :

**Lundi 30 janvier 2023 – Salle Mars B à Vélizy
de 10h00 à 12h20**

Nous vous rappelons la possibilité pour chacun d'être accompagné de 3 personnes, dont vous voudrez bien nous faire parvenir le nom pour le lundi 23 janvier au plus tard.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux, à l'assurance de toute notre considération.

David K [REDACTED]
Responsable des Affaires Sociales

